

INITIATIVES ET CHANGEMENTS

7 bis rue des Acacias
92130 Issy les Moulineaux

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2020

GEORGES REY CONSEILS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

INITIATIVES ET CHANGEMENTS

7 bis rue des Acacias
92130 Issy les Moulineaux

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 30/09/2020

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association INITIATIVES ET CHANGEMENTS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents lors de l'assemblée générale de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à PARIS, le 25 Février 2021

Le Commissaire aux Comptes
GEORGES REY CONSEILS



Arnaud BROSSIER
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/10/2019 au 30/09/2020

BILAN ASSOCIATION

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2020			Exercice clos le 30/09/2019	Variation
	Brut	Amort /Prov	Net	Net	
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles	6 080	2 652	3 428	4 100	-672
Immobilisations corporelles	9 454	7 419	2 035	3 513	-1 478
Immobilisations financières	0	0	0	0	0
TOTAL (I)	15 534	10 071	5 463	7 613	-2 150
Actif circulant					
Stocks et en cours	107	107	0	0	0
Av et acomptes versés sur comm.	0	0	0	114	-114
Créances :					
Usagers et comptes rattachés	90		90	385	-295
Autres créances	97 327	0	97 327	48 900	48 427
Valeurs mobilières de placement	920	78	842	920	-78
Disponibilités (autres que caisse)	159 579	0	159 579	159 890	-311
Caisse	484	0	484	658	-174
TOTAL (II)	258 507	185	258 322	210 867	47 455
Charges constatées d'avance (III)	2 485	0	2 485	2 816	-331
TOTAL (III)	2 485	0	2 485	2 816	-331
Arrondi	-2		-2		-2
TOTAL ACTIF	276 524	10 256	266 268	221 296	44 972

BILAN ASSOCIATION (suite)

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2020	Exercice clos le 30/09/2019	Variation
Fonds associatifs et réserves			0
Fonds propres			0
Fonds associatifs sans droit de reprise	220 087	220 087	0
Ecart de réévaluation			0
Réserves	162	162	0
Report à nouveau	-142 931	-154 188	11 257
Résultat de l'exercice	3 851	11 256	-7 405
Autres fonds associatifs			0
Fonds associatifs avec droit de reprise			0
Apports			0
Legs et donations			0
Provisions réglementées			0
Droits des propriétaires (Commodat)			0
TOTAL (I)	81 169	77 317	3 852
Provisions pour risques et charges	0	1 674	-1 674
TOTAL (II)	0	1 674	-1 674
FONDS DEDIES			
Sur subventions de fonctionnement	48 051	24 732	23 319
Sur autres ressources			
TOTAL (III)	48 051	24 732	23 319
DETTES			
Emprunts et dettes assimilées	1 000	1 000	0
Avances et acomptes reçus sur commandes			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 290	2 914	-624
Autres	31 647	32 169	-522
Produits constatés d'avance	102 111	81 489	20 622
TOTAL (IV)	137 048	117 572	19 476
Ecart de conversion passif (V) arrondi	0	1	-1
TOTAL PASSIF	266 268	221 296	44 972

Compte de résultat

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 30/09/2020	Exercice clos le 30/09/2019
Production vendue services	11 770	24 308
Chiffre d'affaires net	11 770	24 308
Production stockée		
Subventions d'exploitation	111 788	102 486
Reprise sur amort. et prov., transfert de charges	155	10 077
Autres produits	114 288	121 456
Report des fonds dédiés	24 732	51 275
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	262 733	309 602
Achats de marchandises	0	0
Variations de stocks marchandises	155	0
Achats de matières premières et approvisionnements	4 749	5 939
Variations de stocks matières premières et autres approv.	0	77
Autres achats et charges externes	60 080	100 724
Impôts, taxes et versements assimilés	868	964
Salaires et traitements	103 302	117 507
Charges sociales	31 606	32 921
Dotations aux amortissements sur immobilisations	3 469	3 115
Dotations aux provisions pour risques et charges	78	
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	48 051	24 732
Autres charges	8 022	8 123
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	260 380	294 102
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	2 353	15 500
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement		
Total des produits financiers (V)	0	0
Intérêts et charges assimilés		
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placement		
Total des charges financières (VI)	0	0
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	2 353	15 500

Compte de résultat (suite)

COMPTE DE RESULTAT	Exercice clos le 30/09/2020	Exercice clos le 30/09/2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	2 462	88
Sur opérations en capital		
Reprises de provisions et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	2 462	88
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	0	2 234
Sur opérations en capital		
Dotations except. sur amortissements et provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	0	2 234
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	2 462	-2 146
Participation des salariés (IX)		
Impôt sur les bénéfices (X)	962	2 097
Contribution volontaire (XI)		
Bénévolat (XII)		
Mise à disposition gratuite de locaux (XIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+XII+XIII)	265 195	309 690
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII +X+XI)	261 342	298 433
Arrondi	-2	-1
RESULTAT NET	3 851	11 256

Annexes

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 septembre 2020, présente un total de bilan de 266 268 euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un résultat net de + 3 851 euros.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1 octobre 2019 au 30 septembre 2020.

Sommaire

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Règles et méthodes comptables	p.7
Changements de méthode	p.7

COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

Etat des immobilisations	p.8
Etat des amortissements	p.8
Etat des provisions	p.9
Etat des « autres créances »	p.9
Charges constatées d'avance	p.10
Produits à recevoir	p.10
Etat des « autres dettes »	p.10
Charges à payer	p.11
Produits constatés d'avance	p.11
Produits et charges de Formations	p.11
Variation des fonds associatifs	p.12
Résultat exceptionnel	p.12
Rémunération des dirigeants	p.12
Effectif salarié, stagiaires et volontaires en Service Civique	p.12
Engagements hors-bilan	p.12
Valorisation du bénévolat	p.12
Prestations en nature	p.13
Fonds dédiés	p.13
Compte emplois-ressources	p.14

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Initiatives et Changement n'a pas appliqué la nouvelle réglementation ANC 2018-06 du 5déc.2018, concernant les associations, car cette réglementation ne sera obligatoire pour I&C que lors du prochain exercice.

Les comptes de l'exercice clos au 30 septembre 2020 sont établis conformément avec :

- le règlement ANC 2014-03 homologué par arrêté du 8 septembre 2014 et modifié par les règlements ANC 2015-06 et 2016-07,
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce,
- le règlement 99.01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations,
- le règlement CRC 2000-06 concernant les passifs,
- le règlement CRC 2002-10 et 2003-07 concernant l'amortissement et la dépréciation des actifs,
- le règlement CRC 2004-06 concernant la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations inscrites au bilan, utilisées par l'association, correspondent à :

- à l'enregistrement de marques (amorties sur 5 ans) ;
- du matériel informatique (11 ordinateurs amortis chacun sur trois ans) ;
- de matériel divers.

Immobilisations Financières et Valeurs Mobilières de Placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Le bilan ne comprend pas d'immobilisations financières.

Cependant, une dépréciation de 78 euros a été enregistrée cette année dans les valeurs mobilières de placement.

Créances et Dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur de réalisation est inférieure à la valeur comptable.

Fonds dédiés

Les fonds dédiés enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Changement de Méthode

Les méthodes d'évaluation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent. Les regroupements de comptes sont conformes au plan comptable des Associations.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

La provision sur une partie de subvention Office Franco-Allemand pour la Jeunesse (OFAJ) concernant le forum de l'été 2017 a finalement été annulée car l'organisme a fait grâce à I&C du reliquat de la subvention non utilisée cette année-là.

Etat des immobilisations

Intitulé des immobilisations au 30/09/2020	Valeur brute (début d'exercice)	Augmentation		Diminution		Valeur brute (fin d'exercice)
		Ré- évaluation	Acquisition		Par cession	Par virement
Immobilisations incorporelles						
Marques	5 540		540			6 080
TOTAL 1	5 540		540			6 080
Immobilisations corporelles						0
Matériel de bureau et informatique	8 674		780			9 454
TOTAL 2	8 674		780			9 454
TOTAL IMMOBILISATIONS 1+2	14 214		1 320			15 534

Etat des amortissements

Intitulé des amort au 30/09/2020	Situation et mouvements de l'exercice				Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice		
	Valeur brute (début d'exercice)	Augmentation dotations	Diminutions sorties ou reprises	Valeur (fin d'exercice)	Amort linéaires	Amort dégressifs	Amort exception- nels
Marques	1 440	1 211		2 651	1 211		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES TOTAL 1	1 440	1 211		2 651	1 211		
Mat bureau & informatique	5 161	2 258		7 419	2 258		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES TOTAL 2	5 161	2 258		7 419	2 258		
TOTAL IMMOBILISATIONS 1+2	6 601	3 469		10 070	3 469		

Etat des provisions

Provisions	Montant en début d'exercice	Augmentation Dotations	Diminution Reprises	Montant en fin de l'exercice
Provisions réglementées				
TOTAL				
Provisions pour risques	1 674	78	1 674	78
Provisions pour litiges	0			0
TOTAL	1 674	78	1 674	78
Provisions pour charges à répartir				
Provisions pour dépréciation sur stocks	263	107	263	107
TOTAL	263	107	263	107
TOTAL GENERAL	1 937	185	1 937	185

dont dotations et reprises : d'exploitation financières exceptionnelles	185	1 937
Total	185	1 937

Etat des « autres créances »

	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Personnel et comptes rattachés	231	231	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques	10 410	10 410	
Groupe et associés	80 000	40 000	40 000
Débiteurs divers	6 202	6 202	
Produits à recevoir (détail donné p.10)	484	484	
TOTAL	97 327	57 327	40 000

Charges constatées d'avance

	30/09/2020	30/09/2019
Cotisations	511	620
Location photocopieur	356	356
Assurances	279	277
Médecine du travail T4 (inclue dans Cotisations)	0	170
Hébergement domaine	431	459
Contrat entretien chaudière	0	32
Cotisation Internationale	695	689
Téléphone	212	212
Arrondi	1	0
TOTAL	2 485	2 815

Produits à recevoir

	30/09/2020	30/09/2019
Compte 418000		
TOTAL A	0	0
Compte 468700		
Subvention 2IDHP (journée Mont Saint Michel)		3 650
Fonds du 11 janvier (solde des 31.000 €)		3 000
Divers	484	849
TOTAL B	484	7 499
TOTAL A+B	484	7 499

Etat des « autres dettes »

	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Personnel et comptes rattachés (dont Congés Payés)	7 579	7 579	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux (dont CP)	11 091	11 091	
Etat et autres collectivités publiques			
Impôts sur les bénéfices			
Créditeurs divers	1 685	1 685	
Groupe et associés	718	718	
Autres dettes = charges à payer	10 575	10 575	
TOTAL GENERAL	31 647	31 647	

Charges à payer

	30/09/2020	30/09/2019
Formation professionnelle continue	755	456
Prov rupture conventionnelle		2 187
Honoraires des commissaires aux comptes	3840	3 840
Impôt société sur location salle	926	3 086
Prov CRIA Inde	1715	
Prov pour charges Normandie Pour la Paix	3243	
Divers	95	187
Arrondi	1	
TOTAL	10 575	9 756

Produits constatés d'avance

	30/09/2020	30/09/2019
Subvention « Trust Building Programm » de I&C International 01/10/2019 au 31/08/2020		78 126
Subvention AnBer pour 2019/2020		3 188
Location salle rue des Acacias		175
Subvention « Trust Building Programm » de I&C International 01/10/2020 au 31/12/2020	5 949	
Prix Fondation MAIF	1 375	
Subvention Normandie Pour la Paix	14 786	
Subvention ARW 2020/2021 et 2021/2022	80 000	0
Arrondi	1	
TOTAL	102 111	81 489

Produits et charges de Formations

Initiatives et Changement dispose d'un numéro de formateur selon la déclaration enregistrée sous le numéro 11 75 47578 75 auprès du Préfet de la Région d'Ile-de-France.
Aucune prestation de formation professionnelle n'a été réalisée lors de cet exercice.

Variation des fonds associatifs

	30/09/2019	Augmentation	Diminution	39/09/2020
Fonds associatifs	220 087			220 087
Réserve statutaire	162			162
Report à nouveau	-154 188	11 256		-142 932
Résultat	11 256	3 851	11 256	3 851
arrondi				1
TOTAL	77 317	15 107	11 256	81 169

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'élève à + 2 462 € et ne concerne que des éléments mineurs sur l'exercice antérieur : la reprise de provision sur l'OFAJ (Office Franco-Allemand de la Jeunesse) pour 1 674 € et diverses petites recettes.

Rémunération des dirigeants

Les membres du Conseil d'Administration d'Initiatives et Changement sont tous bénévoles. Par conséquent, ils ne perçoivent pas de rémunération dans le cadre de leur mandat.

Pour l'association, la moyenne des 5 plus hauts salaires correspond à la moyenne des rémunérations des 5 salariés. Le salaire brut moyen annuel (équivalent temps plein) s'élève à 27 335 €.

Effectif salariés et volontaires en Service Civique

L'association a employé sur l'exercice en effectif équivalent temps plein : 3,8 salariés.
et 5 volontaires du Service Civique ont travaillé 3 217 heures, soit 1,8 en équivalent temps plein.

Engagements hors-bilan

Engagements donnés : Néant
Engagements reçus : Néant

Valorisation du bénévolat

Nombre de bénévoles : 109
Nombre d'heures : 6 289
Taux horaire : 18,00 €
Total : **113 202 €**

Prestations en nature

Depuis septembre 2018, l'association a bénéficié d'un mécénat de compétence de la part de BNP Paribas Leasing Solutions pour une durée de 14 mois à 80%. Sur l'exercice 2019-2020, cette prestation a concerné uniquement le mois d'octobre 2019, soit 0,1 ETP, valorisée à 3 615 €. Au 1^{er} octobre 2020, donc sur l'exercice prochain, Initiatives et Changement a accueilli une nouvelle personne, cheffe du projet Pari(s) à 2 pour une année à temps plein.

Dons en nature

Mise à disposition de locaux	Superficie	Valorisation
Bureaux au 7 bis, rue des Acacias	305 m2	113 460 €

Fonds dédiés

	Fonds à engager au 01/10/2019	Utilisation en cours d'exercice	Engagements sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager au 01/10/2020
CRIA International				
Dons issus de la générosité du public	0	0	0	0
Dons issus de fonds privés	0	0	0	0
CRIA				
Dons issus de la générosité du public	0	0	0	0
Dons issus de fonds privés	0	0	0	0
PARI(S) A2				
Dons issus de la générosité du public	0	0	82	82
Dons issus de fonds privés	0	0	0	0
OUIACT				
Dons issus de la générosité du public	0	0	0	0
Dons issus de fonds privés	24 732	24 732	47 969	47 969
TOTAL	24 732	24 732	48 051	48 051

Les fonds dédiés correspondent aux fonds formellement affectés par les donateurs diminués des coûts affectés aux projets. Les charges de personnel sont réparties entre les projets de la façon suivante :

	CRIA FR / INT	OUI ACT	Pari(s) à 2	INCUB	ID	INTERNA TIONAL	FORM	GEN
Déléguée générale	20%	15%	15%	2%	5%	5%		38%
Directeur développement CRIA	96%	2%					2%	
Coordinateur Oui Act		100%						
Coordinatrice des opérations CRIA Chargée de communication Animatrice Oui Act	40%	20%						40%
Chargée des partenariats (2 mois)								100%
Technicienne de surface								100%

Compte Emplois-Ressources

Le tableau détaillé Compte Emplois Ressources est disponible sur la page suivante.

Les missions réalisées en France concernent essentiellement les programmes Oui Act, Pari(s) à 2 et l'essentiel du programme CRIA. Les autres dépenses liées aux projets concernent les Cercles Interculturels de Femmes et les Soirées Regards Croisés.

Les coûts des missions réalisées à l'international sont liés : aux activités du programme CRIA en Asie et à notre soutien à Initiatives et Changement International.

La structure analytique de la comptabilité permet d'affecter directement les coûts directs, dont les salaires, à leur objet. Les coûts de structure (impôt sur les sociétés, honoraires des Commissaires aux Comptes, relations publiques, etc.) sont affectés en frais généraux. D'autres coûts indirects liés au fonctionnement des projets tels que les frais de copies, d'assurances et d'énergie sont, quant à eux, réaffectés en coûts directs dans les projets au prorata de leur volume de dépenses.

Les charges de personnel sont ventilées entre les projets et le fonctionnement selon le tableau présenté dans le paragraphe fonds dédiés (page 13). Les frais de personnel affectés en recherche de fonds correspondent à 20% du salaire de la Déléguée Générale et 10% de la chargée de communication (et deux mois de la chargée des partenariats, partie en novembre 2019).

Le ratio frais de fonctionnement / coûts totaux est de 14,8 et de 20,3% si on intègre les coûts de levée de fonds (salaires).

Il est important de noter que les frais de fonctionnement présentés dans ce CER incluent, outre les charges indirectes non ventilées, un montant impôt sur les sociétés de 962 € (lié aux locations de la salle).

EMPLOIS		Emplois de N = compte de résultat -1	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N -3	RESSOURCES	Ressources collectées sur N = compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur N -4
				REPORT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'EXERCICE	24732	-
1 - MISSIONS SOCIALES*		159 299	14 863	1 - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC		37 093
1.1. Réalisées en France				1.1 Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement		142 899	14 863	- Dons manuels non affectés	36 417	36 417
- Versements à d'autres organismes agissant en France		0		- Dons manuels affectés	462	462
				- Legs et autres libéralités non affectés	215	215
				- Legs et autres libéralités affectés	0	0
1.2. Réalisées à l'étranger				1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	0	0
- Actions réalisées directement		5 603				
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes		10 796				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		14 798	14 798	2 - AUTRES FONDS PRIVES	160 893	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public				3 - SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	22 903	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés				4 - AUTRES PRODUITS	19 419	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics				I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	240 308	
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		39 118	7 432			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT		213 215	37 093	II - REPRISE DES PROVISIONS	155	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS		78		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS	24 732	
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		48 051		IV - VARIATIONS DE FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf. tableau des fonds dédiés)		
IV - EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		3 851		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL		265 195		VI - TOTAL GENERAL	265 195	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public						
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public						
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public			42 274	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		42 274
				SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Missions sociales		77 130		Bénévolat	113 202	
Frais de recherche de fonds				Prestations en nature	113 460	
Frais de fonctionnement et autres charges		153 147		Dons en nature	3 615	
Total		230 277		Total	230 277	